

Le Crédit Agricole amplifie son action sur le « patrimoine vert »

Déléguée générale de la Fondation Crédit Agricole Pays de France et de la Fondation Crédit Agricole Solidarité et développement, Virginie Percevaux expose les enjeux liés au patrimoine végétal et les premiers projets soutenus en ce sens.



Propos recueillis par **GWENOLA GANDON**, adjointe à la directrice en charge du mécénat et des partenariats

Gwenola Gandon : En matière de mécénat, le Groupe Crédit Agricole fait figure de pionnier. Au tout début des années 1980, il était l'une des premières entreprises à créer une Fondation. Pouvez-vous nous présenter vos actions en quelques mots ?

Virginie Percevaux : Convaincu que le patrimoine culturel est une source d'attractivité pour les territoires, le Crédit Agricole s'engage depuis plus de quarante ans en faveur de sa préservation et de sa mise en valeur. Notre Fondation reconnue d'utilité publique agit aux côtés des Caisses régionales et des filiales « têtes chercheuses » des projets de proximité. Ensemble, nous



sommes fiers d'accompagner les collectivités locales ou des structures d'intérêt général et de contribuer ainsi à la vitalité du tissu économique et social local. À ce titre d'ailleurs, depuis 2003, nous avons déjà soutenu plus de vingt-cinq projets du Centre des monuments nationaux, pour un montant global de 900 000 euros.

G. G. : La Fondation du Crédit Agricole Pays de France est une aide extrêmement précieuse pour nos monuments, et désormais, pour nos parcs et jardins. À l'instar du soutien apporté aux patrimoines historique, artistique et industriel, vous avez lancé en 2021 le premier appel à projets « Ensemble préservons le patrimoine naturel de nos territoires », pouvez-vous nous en dire plus ?

V. P. : Face aux enjeux environnementaux qui touchent aujourd'hui la planète, la préservation du patrimoine naturel est un défi essentiel afin de renforcer l'attractivité des territoires et de favoriser une qualité de vie optimale à leurs habitants. Le conseil d'administration de la Fondation a choisi en 2021 d'allouer une enveloppe de 400 000 euros à cette thématique. Nous avons reçu 143 dossiers répartis en trois grandes catégories : la réhabilitation des espaces dégradés, la préservation et la valorisation de la biodiversité, la restauration et la valorisation des parcs et jardins à forte dimension patrimoniale et historique. Trente projets ont été soutenus, dont celui soumis par le CMN pour « La reconquête du label Jardin remarquable au château de Talcy ». Nous avons renouvelé l'appel à projets en 2022 et parmi ceux retenus par le jury, nous sommes heureux de compter deux programmes portés par le CMN : « La renaissance de la roseraie de George Sand à Nohant » et « Le plan de gestion végétal de l'oppidum d'Ensérune ». ■



Le projet pour « La reconquête du label jardin remarquable au château de Talcy » a bénéficié du soutien attribué par la Fondation Crédit Agricole Pays de France dans le cadre de son premier appel à projets dédié à la préservation du patrimoine naturel « Ensemble, préservons le patrimoine naturel de nos territoires ».